

## Vote du budget participatif du collège René Caillié de Mauzé

**Qui peut voter ?** Les membres du collège (élèves et adultes).

**Quand ?** Du 6 au 17 mai inclus.

**Comment ?** En remplissant un bulletin de vote et en le glissant dans l'urne située à la vie scolaire. Chaque personne peut voter une seule fois, pour deux projets.

**Quels projets ?**

	<b>Projet 1 But de foot</b>	<b>Projet 2 Biodiversité au collège</b>	<b>Projet 3 Le tri des déchets</b>	<b>Projet 4 De l'ombre dans la cour</b>
<b>Descriptif</b>	Des élèves de cinquième proposent l'installation de 1 but de foot dans la cour.	Le groupe des éco-délégués propose l'installation de nichoirs et d'hôtels à insecte au collège.	Le groupe des éco-délégués propose l'installation de poubelles de tri dans la cour et dans les couloirs (pour le papier)	Le groupe des éco-délégués propose la plantation d'arbres dans la cour afin d'avoir de l'ombre
<b>Budget</b>	Environ 1000 €	Environ 500 €	Environ 1200 €	Environ 500 €
<b>Illustration</b>	 	 	 	 

*Certains projets n'ont pas pu être validés (sac de frappe, portes aux casiers) et d'autres seront réalisés par le collège, sans vote du budget participatif (dévidoirs à papier pour les mains dans les toilettes, projet empreintes de mains du CVC)*